



CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

Du 18 MAI 2015 A GROISES

Présents :

M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : BEUTIN Michèle, FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique,

MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DENOUX Jean-Louis, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, MASSAY Gérard, MAUPLIN Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André

Suppléant(s) : BEUTIN Michèle (de M. DOUSSET Jean-Paul)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOULINNEUF Christine à Mme HILT Pierrette, M. DECOUT Jacques à M. DELAVault André

Excusé(s) : M. DOUSSET Jean-Paul

Absent(s) : MM : CLAMOTE Patrice, DELAVault André, MARTINET Bruno, NACCACHE Roger

A été nommée secrétaire : Mme BEUTIN Michèle

La séance est ouverte à 18 h 15

Le compte rendu de la séance précédente est voté

| | | | | | |
|------------|---|--------|---|------|----|
| ABSTENTION | 0 | CONTRE | 0 | POUR | 25 |
|------------|---|--------|---|------|----|

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

- PRESENTATION DU PROJET D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

En présence :

-Mme PROGIN, Mme CHAPEAU et M MEREAU, conseillers départementaux,

-M MEKHOULFI, délégué territoriale du CHER de l'ARS

-Mme MATHIAUD, représentante de la MSA

-Pierre NOBILET, professionnel de santé référent du projet ainsi que divers personnels de santé investis dans l'association

Actuellement, le projet est porté par deux médecins généralistes dont un maître de stage, trois infirmières, 1 kinésithérapeute et sa collaboratrice, un chirurgien-dentiste à qui s'ajouteraient, un orthophoniste, un psychologue, un diététicien, une sage-femme, en collaboration avec une pharmacienne et un pédicure-podologue. Ces professionnels de santé se sont unis en association « Avenir santé BERRY LOIRE VAUVISE » unis dans le but de pérenniser l'offre de soin sur le territoire. M NOBILET informe l'assemblée de leur volonté d'offrir une gamme de soins confortables. Le territoire faisant géographiquement partie de la zone de revitalisation rurale pour laquelle les jeunes médecins bénéficient d'aide pour leurs installations. L'association a pris contact avec l'association des jeunes médecins du Cher pour attirer les

jeunes médecins sur le projet. M NOBILET affirme leur volonté de créer : des actions de préventions, de formations... Pour la réalisation de ce projet, les professionnels ont besoin d'un projet architectural aux normes du handicap, avec plus d'espace, et plus confortable ayant un parking pour les patients comme pour les professionnels. Cette structure est estimée par Mme MATHIAUD à environ 1.2 millions d'euros pour environ 15 professionnels soit 500 m2 et comprenant un logement attenant. Cette structure peut être financée en partie par des subventions de l'ARS (50 000 € par professionnels qui s'engage à s'installer au moins à mi-temps), l'Europe, le Conseil Départemental (jusqu'alors égal à l'apport de la collectivité). Les dépenses du terrain et de la construction pour la Communauté de Communes estimées à 450 000€ peuvent être financées par un emprunt sur environ 20 ans qui serait couvert par les loyers des professionnels.

La présentation de Mme MATHIAUD et de M NOBILET terminée, M MEKHLOUFI prend la parole et donne un accord tacite au projet dans l'attente de recevoir le projet de soins des professionnels de santé suivant le cahier des charges de l'ARS.

Les délégués communautaires posent leurs questions :

- Le professionnel de santé s'engage-t-il à rester dans la maison de santé pour une durée minimum ? Non
- La Communauté de Communes doit-elle prévoir des dépenses supplémentaires pour le fonctionnement de chaque praticien ? Non, Chaque praticien achète son matériel professionnel et l'ARS prévoit de financer le petit matériel (soit Ordinateur, bureau, étagères...) à hauteur de 50 000€/an

Les professionnels et représentant des diverses entités se retirent et la parole est donnée aux délégués communautaires selon un tour de table. A l'unanimité, les délégués approuvent le projet et envisagent l'engagement de la Communauté de Communes. Certains délégués demandent un délai de réflexion avant le vote de la délibération, pour prendre la compétence qui permettra la construction de cette maison de santé. Le vote sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Cf. en pièce jointe le diaporama présenté par Mme MATHIAUD

Merci de votre attention, un pot de l'amitié a clôturé cette séance. La séance est levée à 20 h 15

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 01 Juin 2015 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
Jean-Luc CHARACHE*